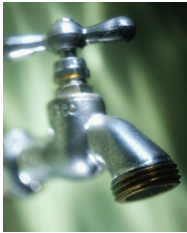


LE BULLETTIN PORTNEUF-SUR-MER

SEPTEMBRE 2009

IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT – IMPORTANT

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE CET AVIS NE CONCERNE PAS TOUS LES RÉSIDENCES DE LA MUNICIPALITÉ. LIRE ATTENTIVEMENT LE COMMUNIQUÉ POUR VOUS ASSURER QU'IL VOUS CONCERNE.



LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION - SECTEUR À PARTIR DU 275, RUE PRINCIPALE VERS L'EXTRÉMITÉ EST

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE L'AVIS D'ÉBULLITION (EN DATE DU 29 SEPTEMBRE 2009) QUI ÉTAIT EN VIGUEUR POUR LE SECTEUR COMPRIS À PARTIR DU 275, RUE PRINCIPALE VERS L'EXTRÉMITÉ EST DE LA MUNICIPALITÉ (**INCLUANT LES**

RUES MORIN, EMOND, DES AÎNÉS ET DU QUAI). LES RÉSIDENTS DE CE SECTEUR N'ONT DONC PLUS À FAIRE BOUILLIR L'EAU AVANT DE LA CONSOMMER.

CONSIGNES IMPORTANTES EN RELATION AVEC LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Avec le déroulement des travaux d'assainissement des eaux usées qui se déroulent présentement dans le village, la Municipalité désire vous aviser de certaines recommandations ou suggestions.

Nous comprenons que ces travaux occasionnent plusieurs désagréments aux résidents de la municipalité. Toutefois, il est important de comprendre que ces travaux sont nécessaires et que notre environnement en sera grandement amélioré lorsqu'ils seront terminés.

Afin de rendre le tout moins désagréable, nous vous conseillons :

- ✓ De redoubler de prudence quand vous avez à circuler aux abords des chantiers que vous soyez en voiture ou à pieds. Vous devriez également accompagner vos enfants lorsqu'ils ont à se déplacer dans ces secteurs.
- ✓ Lorsque des avis d'ébullition seront en vigueur ou levés, ils vous seront communiqués par divers médias : avis individuels au bureau de poste, avis dans le Bulletin municipal, avis à la radio CHME-FM et à la Télévision régionale HCN. Allez au bureau de poste régulièrement ou syntonisez les médias mentionnés précédemment afin de vous renseigner à ce sujet afin d'évitez des désagréments.
- ✓ Les avis peuvent concernés qu'une partie de la population même s'ils sont postés à tous. Veuillez lire attentivement les communiqués qui vous sont envoyés.

SUITE PAGE SUIVANTE

- ✓ Lorsque vous avez des questions, des anomalies à rapporter en relation avec les travaux d'assainissement des eaux usées, communiquez avec monsieur Gilles Lavoie, agent de liaison, au bureau municipal.

La sécurité et le bien-être des citoyens de la Municipalité sont aussi importants sinon plus qu'auparavant avec ces travaux. Nous vous conseillons donc de redoubler de vigilance et de prudence en tant que citoyen.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DES RÉSIDUS VERTS

La MRC de La Haute-Côte-Nord informe la population du territoire qu'il y aura collectes des encombrants ainsi que des résidus verts (feuilles, herbe, résidus de jardin et branches) selon les horaires suivants :

COLLECTE DES ENCOMBRANTS	
Portneuf-sur-Mer	21 octobre

On désigne sous le vocable « encombrants » les matières résiduelles d'origine domestique qui ne peuvent être déposées dans le bac vert en raison de leur grosseur, notamment les **meubles**, les **appareils électroménagers**, **réservoirs d'eau chaude**, **matelas**, **accessoires de jardin**, ainsi que les **douches**, **lavabos**, **cuvettes**, **tapis et couvre-planchers (roulés)**, **filtres et pompes de piscine**, **toiles de plastique (roulées)**. *Notez que les débris de construction, rénovation et démolition tels que le bois de construction, les matériaux d'excavation en vrac (par exemple, briques, asphalte, etc.) et les pneus ne seront pas ramassés lors de cette collecte.*

- * **Les encombrants doivent être empilés de façon ordonnée et ils doivent être déposés à l'endroit où sont habituellement déposés les bacs, soit face à votre résidence en bordure de la route ou d'une rue, (avant 6 h le matin de la collecte et au plus tôt 48 heures avant celle-ci), et ils doivent être attachés en paquets pour éviter leur éparpillement et faciliter leur enlèvement.**

COLLECTE DES RESIDUS VERTS	
Portneuf-sur-Mer	5 novembre

- * **Les feuilles, l'herbe et les résidus de jardin doivent être placés dans des sacs de plastique alors que les branches doivent être coupées (longueur maximale de 2 pieds) et attachées en paquets pour éviter leur éparpillement. Il est à noter que les résidus verts ne doivent pas contenir de débris de carton, plastique ou verre. Ils doivent être empilés de façon ordonnée en bordure de la route ou d'une rue (avant 6 h le matin).**

La MRC remercie les citoyens de leur collaboration.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SALLE DE QUILLES LA BOULE ARGENTÉE

Veuillez prendre note que l'assemblée générale annuelle du conseil d'administration de La Salle de Quilles La Boule Argentée aura lieu le 19 octobre 2009 à 19 heures à la salle du conseil de l'édifice municipal. Toute la population y est invitée. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez communiquer avec madame Guylaine Tremblay, secrétaire.



**Suivez
le courant
collectif.**

Le Diagnostic résidentiel, ça rapporte à tous ! Le courant collectif arrive en ville....

Portneuf-sur-Mer s'apprête à « suivre le courant collectif » comme le clame le slogan de la nouvelle campagne d'Hydro-Québec afin de promouvoir son service du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER.

Pour chaque rapport de recommandations du Diagnostic résidentiel émis entre le 19 octobre 2009 et le 18 avril 2010, Hydro-Québec remettra à la Municipalité de Portneuf-sur-Mer 30 \$ si le rapport est transmis par la poste ou 35 \$ s'il est émis en ligne.

Projet

La somme d'argent remise par Hydro-Québec servira à réaliser un **mur d'escalade sur le site récréatif du camping de la marina.**

Le Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER : un outil pratique et gratuit

Le Diagnostic résidentiel vous permet d'obtenir une évaluation énergétique personnalisée de votre résidence et de vos appareils. Cette évaluation gratuite est réalisée à partir de vos réponses à un questionnaire et vous donne droit à un rapport de recommandations pour réduire votre consommation d'énergie.

Si vous avez accès à Internet, vous pouvez dès maintenant remplir votre questionnaire en ligne (www.courantcollectif.com). Sinon, Hydro-Québec vous en postera une copie dans quelques semaines, juste après le lancement de campagne qui aura lieu le **13 octobre 2009.**

Jusqu'à maintenant, plus de 1 000 000 de rapports de recommandations ont été émis au Québec.



Très bientôt, nous débuterons les activités pour mettre sur pied la première édition du **Sentier de Noël**. L'implication du milieu serait un atout très important afin de faire de cette activité hivernale un grand succès.

Tous ceux et celles qui ne se sont pas encore inscrits aux ateliers peuvent le faire jusqu'au 9 octobre prochain. Par la suite, une réunion auxquels tous les participants seront invités sera annoncée pour le début de cette aventure.

Les ateliers sont les suivants :

- ✓ Couture (confection de costumes de scène)
- ✓ Menuiserie / peinture (confection de décors)
- ✓ Théâtre (acteurs, figurants, narrateurs)
- ✓ Chant (Chorale de Noël)

Pour de plus d'informations, veuillez communiquer avec l'agente de développement Guylaine Tremblay au 418-238-2642.

Obligation des propriétaires de système d'alarme

Nous tenons à informer les propriétaires (autant les nouveaux que les anciens propriétaires) de systèmes d'alarme qu'en vertu d'un article du chapitre 9 du règlement 06-208 concernant la prévention des incendies qu'ils ont l'obligation de prendre un permis (aucun coût n'est associé au permis) afin qu'ils soient enregistrés au registre municipal tenu à cette fin.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES/ Matériel de remplissage

La Municipalité tient à aviser les propriétaires qui désirent faire du remplissage sur leurs terrains qu'ils se doivent d'obtenir un permis de l'inspecteur municipal et ce principalement en raison de l'érosion des berges.

Elle tient aussi à vous informer que la décision finale quant à la distribution de matériel de remplissage provenant des travaux d'assainissement des eaux usées revient à l'entrepreneur. Veuillez aussi prendre note que l'obtention d'un permis ne veut pas dire que vous obtiendrez du matériel de remplissage. Adressez-vous directement à l'entrepreneur pour en faire la demande.

INAUGURATION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Veuillez prendre note que suite à des raisons hors de notre contrôle, l'inauguration officielle de la bibliothèque municipale est reportée au 18 novembre prochain. Les modalités relatives à cette inauguration vous seront communiquées dans le prochain bulletin municipal. Toutefois, la bibliothèque ouvrira ses portes aux usagés d'ici la fin octobre. Vous serez informé de l'ouverture par le biais d'un communiqué

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL :

DU LUNDI AU JEUDI DE 8 H 15 À 12 ET DE 13 H À 16 H 30 ET LE VENDREDI DE 8 H 15 À 12 H

REPertoire

PROBLEMES IMPORTANTS :	238-2795
SECURITE CIVILE :	295-4903
CROIX ROUGE :	1-877-362-2433
BUREAU MUNICIPAL :	238-2642
TELECOPIEUR :	238-5319
GARAGE MUNICIPAL :	238-2622
INSPECTEUR MUNICIPAL :	238-2795
CHALET DES SPORTS :	238-2158
L'ACCUEIL :	238-2994
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :	238-5303
SURETE DU QUEBEC :	587-2238
SALLE MUNICIPALE :	238-5402
KIOSQUE TOURISTIQUE :	238-2905

Feu
Police
Ambulance :
911

Site Web :

<http://portneuf-sur-mer.ca>

Courriel : infos@portneuf-sur-mer.ca